Règlement du Concours des écoliers romands 2023-2024

0. Conditions de participation

Le Concours est ouvert aux jeunes nés en 2006 ou après.

1. Inscription

A. Timing

La phase d'inscription se déroule du 11 décembre 2023 au 29 février 2024.

B. Inscription

Les inscriptions se font via le formulaire situé sur le site de la FSSc. Un courriel de confirmation sera demandé sous les plus brefs délais suivant le remplissage du formulaire.

C. Sélection et convocation à la finale

La CJ (Commission Jeune) sélectionnera les jeunes de la façon suivante :

- Les 100 premiers jeunes ayant rempli le formulaire et envoyé un courriel de confirmation seront sélectionnés
- Un quota minimal de 10 participants par canton (GE, VD, VS, FR, NE, JU) est bloqué, pour permettre une meilleure représentativité de toute la Suisse romande.

2. Finale

La finale aura lieu le dimanche 24 mars 2024 à Jongny (Vaud). La famille ainsi que les professeurs sont cordialement invités à y assister.

A. Horaires

Les parties commenceront à 11h après 3 coups d'essais, et la compétition devrait se terminer aux alentours de 16h. Le palmarès suivra directement après la dernière partie. Une buvette sera mise en place à midi.

B. Modalités de la compétition

La finale se disputera sous la forme d'une compétition de Scrabble duplicate avec 2 parties limitées à 12 coups. Elles doivent être préparées par la Commission Jeune afin d'être adaptées à des enfants.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs, ils seront départagés selon les critères suivants, dans l'ordre :

• Nombre de tops trouvés

• Tops trouvés consécutivement depuis le 1er coup de la 1ère manche

• Âge (avantage au plus jeune)

C. Palmarès et lots

Au terme de la finale, des séjours pour le camp Scrabble & Loisirs de Ravoire (26-28 avril 2024) seront attribués. Les bénéficiaires seront choisis parmi leurs catégories Junior, Cadet, Benjamin et Poussin, ainsi que parmi les joueurs n'ayant jamais eu de licence FSSc.

Pour rappels les catégories sont définies comme suit pour la saison 2023-2024 :

• Poussin : né en 2012 ou après

• Benjamin : né entre 2010 et 2011

• Cadet : né entre 2008 et 2009

• Junior : né entre 2006 et 2007

De plus, des sélections et séjours tous frais payés pour les championnats du monde de Scrabble francophone de Montauban (France) seront attribués à un certain nombre de joueurs, se plaçant en haut du classement général, en satisfaisant les conditions suivantes :

• Au moins un joueur ne doit jamais avoir eu une licence FISF

• Au moins deux joueurs ne doivent jamais avoir participé à un championnat du monde

• Les lauréats doivent être de nationalité suisse. En effet, seuls les joueurs possédant un passeport suisse peuvent représenter le pays selon le règlement des championnats du monde. Cependant, selon la nationalité du joueur, un accord pourrait être trouvé avec le pays en question pour qu'il puisse tout de même participer aux championnats du monde.

Les sélections pour les championnats du monde ainsi que les camps gagnés, seront distribuées sous forme de bons. Sur ces bons figurent un coupon-réponse que les lauréats devront renvoyer au plus vite. Si certains d'entre eux ne souhaitaient ou ne pouvaient pas profiter de leur prix, les suivants au classement seraient informés qu'ils peuvent prétendre à ce prix.

Le camp et le séjour aux championnats du monde sont cumulables.

Finalement, certains participants remporteront une entrée pour Aquaparc. Ce prix n'est pas cumulable avec les précédents. Le cas échéant, ce sont donc les suivants au classement qui remporteraient cette entrée pour Aquaparc.

D. Autres cas

La Commission Jeune est compétente pour décider des cas non prévus par le présent règlement.

Commission Jeune

Novembre 2023